



# COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

## « Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,  
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 16 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 – 20 H 00

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 6 septembre 2016 adressée par le président  
Nombre de membres en exercice : 28

L’an deux mille seize, le douze septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil communautaire comme suit :

présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d’Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d’Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) excusé(s) : Gilles MONNIER, Marie-Claire MONNIN

Absents ayant donné procuration : Frédéric DOLE à Gaëlle MAUGAIN, Maryse JEANNIN à Marie-Jeanne LECHINE

Secrétaire de séance : Monsieur MAGNIN FEYSOT Guy

#### ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu n° 14 – 20/06/16 et n° 15 du 11/07/16
- Dossiers économiques
  - Acquisition d’une aisanse sur ZAE La Vrine
  - Camping : délégation au Président pour représenter la CCA en justice
  - Bâtiment relais : départ OBTP, vote de crédit pour remboursement retenue de garantie
- Dossiers écoles
  - Délibération enfants scolarisés à l’extérieur
  - Apprentissage ski : prise en charge des dépenses
  - Changement ordinateur : vote de crédits
  - Changement planning ménage, bus
- Dossier musée : personnel
- Maison de santé : vote de crédits intérêts de préfinancement Caisse des Dépôts
- Subvention association comice agricole 2017
- Fonds de Solidarité Logement
- Caisse d’allocations familiales – nomination délégué
- Questions diverses

Validation du compte rendu n° 14 – 20/06/16 et n° 15 du 11/07/16

Pas d’observations - validé à l’unanimité

#### Dossiers économiques

- Acquisition d’une aisanse sur ZAE La Vrine

Sur le principe, l’assemblée est favorable à l’unanimité moins une abstention. Il y aura lieu de déterminer la surface à prélever sur la parcelle cadastrée territoire de Goux les Usiers, section ZK n° 84 lieu dit : Cheville de fer. La discussion autour de cette demande porte sur une valorisation à usage d’aisanse.

L’assemblée donne pouvoir au Président de saisir France Domaine afin d’obtenir une évaluation, et selon le prix fixé (si prix d’aisanse) de signer l’acte de vente. L’ensemble des frais de cette vente restera à la charge des acquéreurs.

- Camping : délégation au Président pour représenter la CCA en justice

Conformément au code général des collectivités territoriales (articles L52-1, L52-11, L2122-22 et L2122-23) qui prévoit que les Etablissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner au Président pour la durée du mandat, les délégations comme suit :

- D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice,
- De défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et notamment dans le cadre de l'affaire du dossier Camping de levier / Commune de Levier / Etat / Communauté de Communes.

Le conseil communautaire précise que lorsque la communauté de communes est attaquée, le Président à toute l'attitude pour saisir l'avocat de sa convenance.

- Bâtiment relais : départ OBTP, vote de crédit pour remboursement retenue de garantie

Dans le cadre du départ de l'entreprise OBTP au 01/10/2016, il y a lieu de voter des crédits afin de rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 900 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les crédits comme suit :

Dépense/C/165 : Dépôts et cautionnements reçus : + 900 €

Recette/C/165 : Dépôts et cautionnements reçus : + 900 €

Monsieur Michel MAGNET, Président de la commission bâtiment, voudra bien établir l'état des lieux de sortie.

### Dossiers écoles

- Délibération enfants scolarisés à l'extérieur

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire qu'en application de la réglementation en vigueur relative à la répartition entre communes des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur, une réunion s'est tenue en Mairie de Pontarlier le 02 juin 2016.

Un accord est intervenu et a fixé la participation pour l'année 2016-2017 à :

- 172 € pour un enfant scolarisé en classe primaire ou classe spécialisée
- 228 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, entérine les tarifs exposés ci-dessus. Ces tarifs seront appliqués à tout enfant accueilli dans une école de la CCA 800 et provenant d'une commune hors périmètre CCA y compris ceux en provenance de l'Ex SIVOM du Haut Lison.

Monsieur le Président, rappelle que toute admission d'un enfant dans une école de la CCA, autre que celle de sa résidence, sera précédée d'une demande de dérogation adressée par la famille au Président de la communauté de communes, lequel contactera le Maire de la commune de résidence.

Les mouvements d'enfants en interne CCA, ne font actuellement l'objet d'aucune demande de mutation. Toutefois, la commission école est saisie de ce dossier afin d'établir une règle sur ces déplacements. Exemple : si effectifs limités à la veille de fermeture d'une classe, le déplacement de l'enfant ne sera pas accepté dans une autre école.

- Apprentissage ski : prise en charge des dépenses

Le Président expose que depuis de nombreuses années, le Département soutient le développement de la pratique du ski en faveur des écoles primaires uniquement sur les interventions du 1<sup>er</sup> trimestre (janvier à mars), celles de décembre étant à la charge des communautés de communes.

Pour la saison 2015-2016 et sur bilan présenté par la CFD, notre participation s'élève à 476.21 € (au lieu de 846.54 € pour la saison 2014-2015). Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de la subvention du Département et par une baisse du taux horaire du moniteur et des frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge la prestation sur l'année 2015-2016 de 476.21 € correspondant à la prestation du mois de décembre 2015 et au déficit constaté entre les frais du 1er trimestre 2016 et la subvention attribuée par le Département. Il précise que le bilan est établi par la CFD au prorata des heures effectuées dans les écoles primaires de notre périmètre (rappel des écoles bénéficiaires : Chapelle d'Huin et écoles de Levier).
- décide de reconduire cette prise en charge pour la durée du mandat tant que le Département soutient le développement de cette pratique et apporte son aide pour les mois de janvier à Mars. La communauté de communes s'engage à prendre en charge le reliquat présenté par un bilan proposé par la CFD et validé par le Président de la CCA 800.

La commission école voudra bien faire savoir à l'ensemble des écoles que cette pratique existe sur la communauté.

- Changement ordinateurur : vote de crédits

Monsieur le Président informe que la collectivité a procédé à l'achat de 11 équipements informatiques pour les écoles de son périmètre, soit un équipement attribué par site. Il précise qu'il y a lieu de voter les crédits nécessaires à cette dépense estimée à 15 866.40 € TTC et rappelle que le budget primitif a été voté avec un excédent d'investissement de 111 423.32 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les crédits comme suit :

Dépense/C/2183 matériel de bureau et informatique : + 15 867.00 €

Cette nouvelle dépense est financée par l'excédent d'investissement constaté au BP 2016.

- Changement planning ménage, bus

Sur le questionnement de Mme LEPEULE Elisabeth, le personnel administratif de la communauté de communes s'excuse de l'imprécision dans la teneur du mail adressé le 08/09/16.

En ce qui concerne le déchargement de l'accompagnant à Crouzet-Migette, et après discussion, un devis par l'intermédiaire de Gaëlle MAUGAIN est demandé à l'entreprise JEANNERET pour rapatrier l'accompagnant à son lieu de départ.

En ce qui concerne les changements de planning et de ménage, la commission école voudra bien se réunir sur ce sujet et vérifier les horaires réalisés. Cette situation ne relève pas seulement du RPI de la Joux mais de l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes.

A l'unanimité, le conseil communautaire valide la reconduction du poste d'ATSEM affecté à Sophie COLLIARD (ATSEM diplômée) sur l'école de Villers sous Chalamont à hauteur de 23/35°.

A l'unanimité, le conseil communautaire valide la division du poste d'ATSEM (ex ATSEM Mme CAUDOUX) en deux postes en contrat à durée déterminée, les bénéficiaires n'étant pas diplômées. Le premier au nom de Mme Lucie BAVEREL affecté à Pergaud à hauteur de 18/35°. Le second affecté à Mme Elisabeth SALVI à hauteur de 14.50/35° à l'école Jeanne d'Arc et comprenant 2 heures de ménage par semaine scolaire à l'école d'Evillers. Lors du recrutement de ces deux personnes, le Président a précisé qu'elle pourrait être sollicitée pour effectuer les remplacements dans les écoles de la CCA au-delà de leur planning respectif.

**Dossier musée : personnel**

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de réduire le temps affecté au poste de l'agent du patrimoine de 25 heures à 18 heures par semaine. Après s'être entretenu avec Monsieur Jean-Pierre GURTNER, Président de l'association des amis du Musée, le Président de la communauté de Communes a proposé :

- la fermeture complète du musée pendant les mois de novembre, décembre, janvier,
- le travail à temps plein, 35 h/semaine, pendant les mois de juillet et août.
- Et les horaires à la libre disposition des amis du musée pendant les mois de février à juin, septembre et octobre.

Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT propose de compléter ce poste par du secrétariat.

### **Maison de santé : vote de crédits intérêts de préfinancement Caisse des Dépôts**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire du montant des intérêts de préfinancement s'élevant à 5 425.69 € sur le prêt consenti à notre collectivité par la caisse des Dépôts (rappel prêt : 400 000 €) sur le budget Maison de Santé.

Il informe que les crédits afférents à cette dépense n'ont pas été votés lors du budget primitif. Il réfère également qu'il a procédé à un virement de crédit du compte dépenses imprévues C/022 vers le compte intérêts c/66111 pour 1 100 € et précise qu'il y a lieu de voter des crédits pour un montant de 4325.69 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les crédits comme suit :

#### Budget maison de santé - 194

Dépense/C/66111 intérêts + 4 326.00 €

Recette/C/774 subventions exceptionnelles + 4 326.00 €

#### Budget principal – 897

Dépense/C/6748 Autres subventions à budget annexe + 4 326.00 €

Cette nouvelle dépense est financée par l'excédent de fonctionnement constaté au BP 2016

### **Subvention association comice agricole 2017**

Monsieur le Président, donne lecture du courrier de l'association du Comice agricole de Levier. Le conseil communautaire accepte de passer la subvention à 400 € à compter de 2017.

### **Fonds de Solidarité Logement**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire du courrier du Département relatif à la contribution de notre collectivité au titre des dispositifs FSL et FAAD. Le niveau attendu de notre participation est de 0.61 €/habitant pour le FSL et de 0.30 € / habitant pour le FAAD.

Cette demande a donné lieu à un débat très animé ; pour exemple, la commune de Goux les Usiers ne souhaite pas donner une suite favorable, cette action étant déjà réalisée par le CCAS.

Le vote a donné le résultat suivant : 14 pour, 0 contre, 12 abstentions ; Cette demande est donc validée suivant la demande du Département.

Le Président est autorisé à voter les crédits nécessaires à cette dépense et à signer tous documents relatifs à cette contribution financière.

### **Caisse d'allocations familiales – nomination délégué**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que les services de l'Etat, du Département, de la MSA et de la CAF ont initié un travail d'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) afin de coordonner les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sur le Doubs. A ce titre, un comité départemental sera constitué et notre collectivité pourra y être associée.

Pas de candidat à l'exception de Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, nomme Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT pour représenter la CCA 800 au sein de ce comité.

### **Questions diverses**

Le Président donne des informations sur la réunion de la CDCI qui a eu lieu le matin même. Les Syndicats d'assainissement de la Bouvière et du SACTOM ne seront pas dissous, ce qui conduit la communauté de communes à prendre la compétence au plus tard en 2020.

Le Président donne également une information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) document qui sera rendu obligatoire avec la réalisation du SCOT par le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs. Faut-il lancé dès à présent la procédure sachant que le coût d'un tel document sera compris entre 150 000 et 300 000 € ?

Le Président,  
Christian RATTE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**CCA 800**

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER